SAUMUR VAL DE LOIRE AGGLOMÉRATION

Journée technique - jeudi 6 décembre 2018
« ECONOMIE CIRCULAIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE»

Témoignage de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

M. Anatole Micheaud, *VP en charge de l'environnement, des déchets et de la transition énergétique*
Mme Cécilia Madiot, *Chargée de mission développement économique*

Présentation du territoire

Entourée par les agglomérations d'Angers, du Mans, de Tours, Poitiers et Cholet et au cœur du patrimoine mondial de l'Unesco, la CASVL profite d'un cadre de vie exceptionnel et d'un environnement préservé.

- **101 000** HABITANTS
- **40 000** EMPLOIS
- **8 800** ENTREPRISES
- **30** ZONES D'ACTIVITÉ

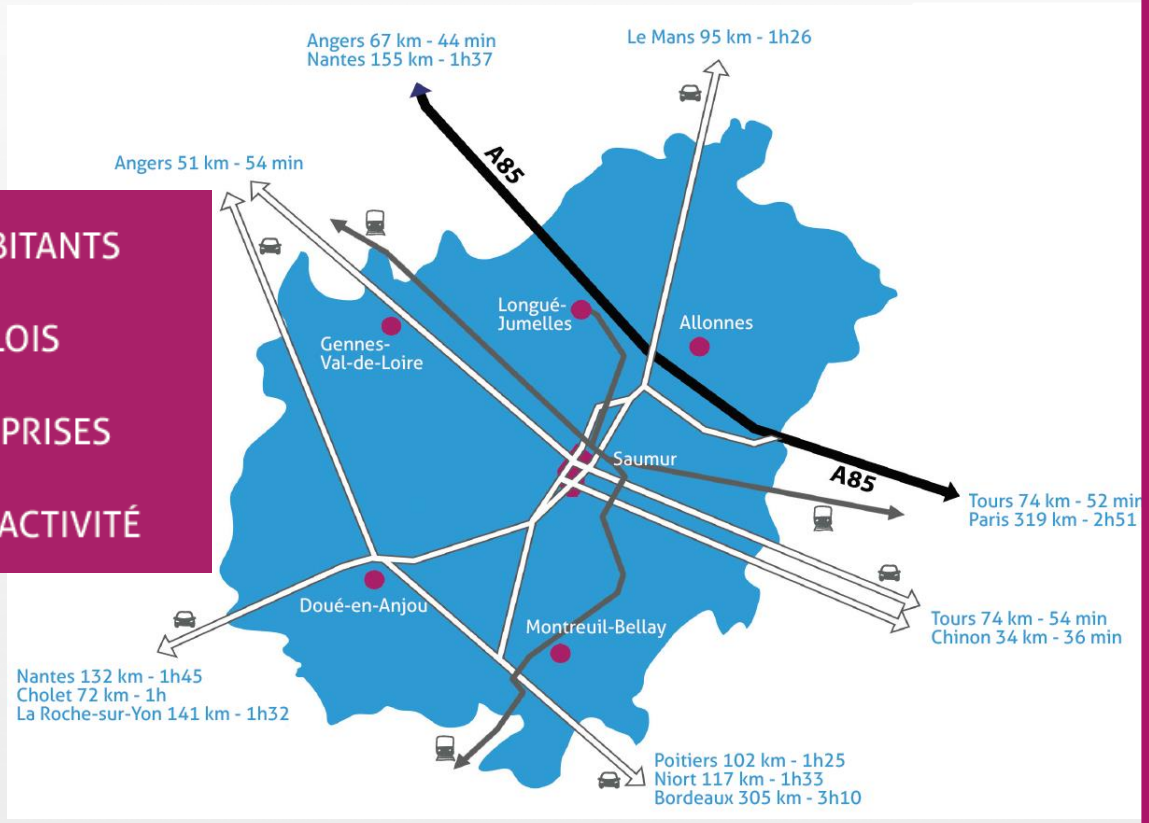

Des filières économiques dynamiques

METALLURGIE/PLASTURGIE
Alltub, Greystal,
Carolex, Jean Bal...

AGRO-ALIMENTAIRE
Bonduelle/France Champignon,
Marie Surgelés,
Chaucer Food,
Rosée des Champs...

LOGISTIQUE
Maison Johannes Boubée,
Combronde, Log Alliance...

VEGETAL SPECIALISE
Enza Zaden,
Faliénor, Econseeds...

TOURISME
Bioparc,
Abbaye de Fontevraud,
Château de Saumur...

EQUESTRE
Butet, Ecole Blondeau,
Centres équestres...

Un engagement dans l'économie circulaire à tous les niveaux

Le **projet de territoire de la CASVL** évoque à deux reprises l'économie circulaire comme orientation prioritaire

La Région : Plan économie circulaire Action 10 : Développer les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale dans les territoires = Il s'agit d'une action conjointe de la Région, de l'ADEME et de la CCIR visant à animer un réseau régional EIT et à partager des ressources et à développer une méthodologie d'animation.

L'Etat : loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte donne la définition de l'EIT* + Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) lancée en mai 2018 par N. Hulot et Brune Poirson

L'UE affirme et réaffirme régulièrement son engagement en faveur de l'économie circulaire

Une opportunité pour la collectivité dans l'accompagnement des entreprises

Service Développement économique de la CASVL => 2 aspects :

- accompagnement individuel des entreprises (foncier, immo, aides financières) => réalisé au quotidien par le service
- accompagnement collectif (mutualisations, inter-connaissance) => à mettre en place

La demande des élus :

* faire de l'animation économique collective pour répondre au besoin des chefs d'entreprises de se connaître, de se rencontrer
* réponse au projet de territoire par des actions concrètes

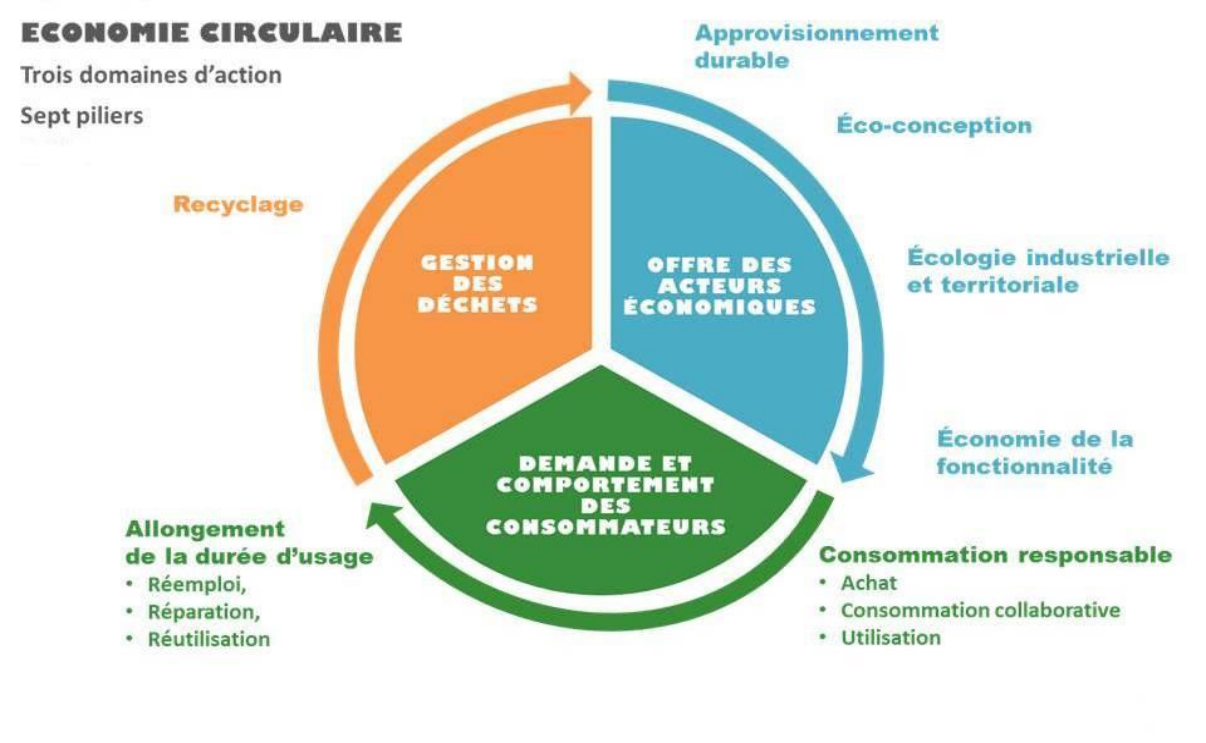

Parce que l'écologie industrielle et territoriale (EIT) c'est mettre en œuvre des actions collaboratives pour développer l'économie circulaire au sein des entreprises (échanges, mutualisations, coopérations)

SAUMUR VAL DE LOIRE AGGLOMÉRATION

L’expérimentation douessine

2015-2016 : Période d’appels à projets Territoires ZZ

Dans ce cadre, le SMITOM Sud-Saumurois conventionne avec les 3 chambres consulaires et oriente vers une expérimentation de l’EIT sur le douessin (ex-Communauté de Communes de la Région de Doué-la-Fontaine) pour 2 raisons :

- Engagement fort du territoire dans une politique environnementale (Territoire à Energie Positive Croissance Verte – COTEC ADEME)
- Dynamique collective des entrepreneurs autour de temps d’échanges réguliers initiée par la collectivité

La démarche EIT consiste à :

1/ réaliser des diagnostics individuels afin de collecter tous les flux entrants et sortants de l'entreprise (tous types de flux : matières, matériaux, fluides, RH...)

2/ mettre en exergue les synergies possibles

3/ réaliser des rencontres collectives régulières pour créer les échanges

Premiers résultats et perspectives

La démarche EIT à Doué : une expérimentation de 2 ans qui a déjà donné de bons résultats

43 000€ d'économies apportées aux entreprises (dont 42K€ par l'ADECC)
17,6T de déchets mieux valorisées,
14 synergies effectives.

En vue des orientations prises par la nouvelle collectivité dans son projet de territoire, logique de proposer la duplication de l'expérimentation douessine => couverture complète du territoire par la démarche en 5 ans.

Comment ?

En réunissant tous les secteurs d'activités => partenariat avec les 3 chambres consulaires

En mettant en valeur les entreprises locales
=> réunions collectives effectuées dans les entreprises
+ plan de communication en parallèle
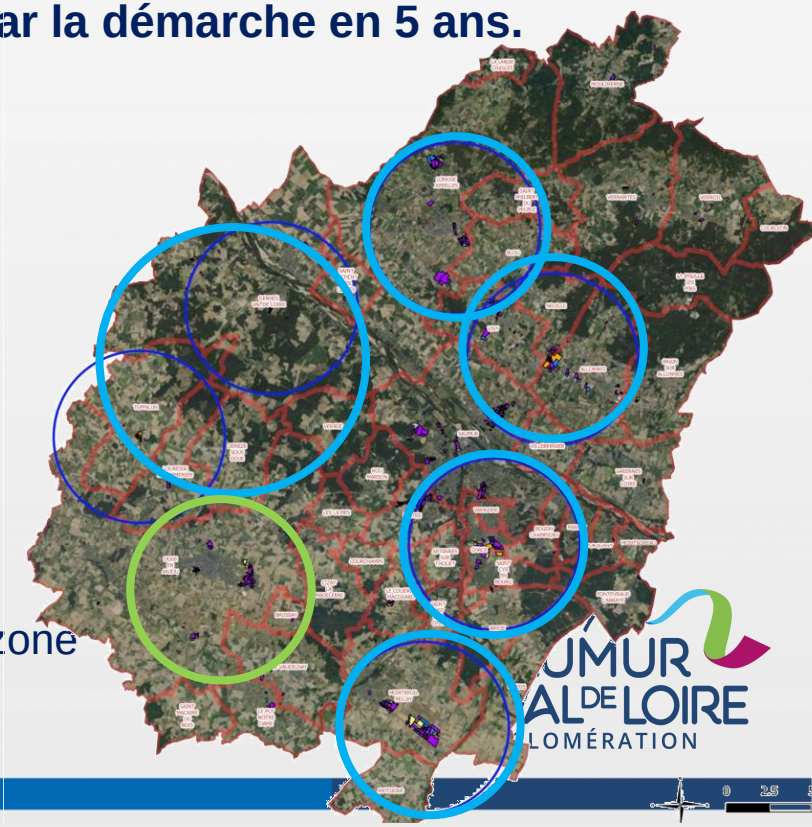
En proximité géographique
=> entreprises d'un même secteur (5-8 km autour d'une zone d'activité pôle) élaborent leur feuille de route d'actions collaboratives en fonction de leurs besoins et spécificités